

DEPARTEMENT DES
BOUCHES DU RHÔNE
COMMUNE D'EYGALIERES

CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 19
REPRESENTES : 0
VOTANTS : 19
VOTES POUR : 19
VOTES CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 40.2017

**OBJET : ACTUALISATION DE LA DELIBERATION N° 56.2006
DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ET BAUX COMMERCIAUX
ET ARTISANAUX**

L'an deux mille dix-sept, le 24 avril, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalières, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René FONTES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 avril 2017.

Etaient présents : ACOSTA Jérémy, ALBINET Cathy, BLANC Michel, BRAILLE Corinne, CHARRADE Sylvie, COMBE Aurélie, FAUQUE Lucien, FONTES René, GAUTIER Robert, GRIMAUD Roland, HALDY Jean, KRANTZ Sandra, LUCCINI Ludovic, MARTEL Fabien, PANCIERA Patricia, PELISSIER Aline, RICARD Monique, UFFREN Marie-Christine, WIBAUX Bernard.

Un scrutin a eu lieu, Madame Sandra KRANTZ a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de maintenir les petits commerces de proximité trop onéreux, pour bien des petits commerçants, mais indispensables à la vie du village, et pour éviter que ces bâtiments ne deviennent des résidences privées, il serait souhaitable de pouvoir exercer un droit de préemption en zones UA, UE, Uth et Utr lors de l'aliénation à titre onéreux de fonds et baux commerciaux et artisanaux inclus dans ce périmètre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'institution du droit de préemption en zones UA, UE, Uth et Utr lors de l'aliénation à titre onéreux de fonds et baux commerciaux et artisanaux inclus dans ce périmètre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres du Conseil présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

**Le Maire,
René FONTES**

